

Rapport d'activité

Conformément à son objet social, la Fondation œuvre pour le « vivre ensemble », « pour le rapprochement entre les citoyens et résidents étrangers de toutes origines rassemblés sur le sol français, et a pour but de combattre les sources du racisme et du communautarisme ».

L'année 2015 a été particulièrement marquée par une augmentation de 25% du budget consacré aux aides à projets avec une extension de l'opération dictionnaires à la Seine-Saint-Denis et à l'Essonne pour les classes UPE2A (Unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants) des collèges et les lycées.

Les actions de la Fondation

Aides à projets

Les aides à projets ont été attribuées dans le cadre du budget voté pour 2015. Un certain nombre de projets aidés en 2014 ont réellement été réalisés en 2015, certains étant reportés sur l'année scolaire 2015-2016, en particulier en conséquence de l'application du plan Vigipirate. Pour les mêmes raisons, quelques projets aidés fin 2015 ne seront mis en œuvre qu'en 2016-2017.

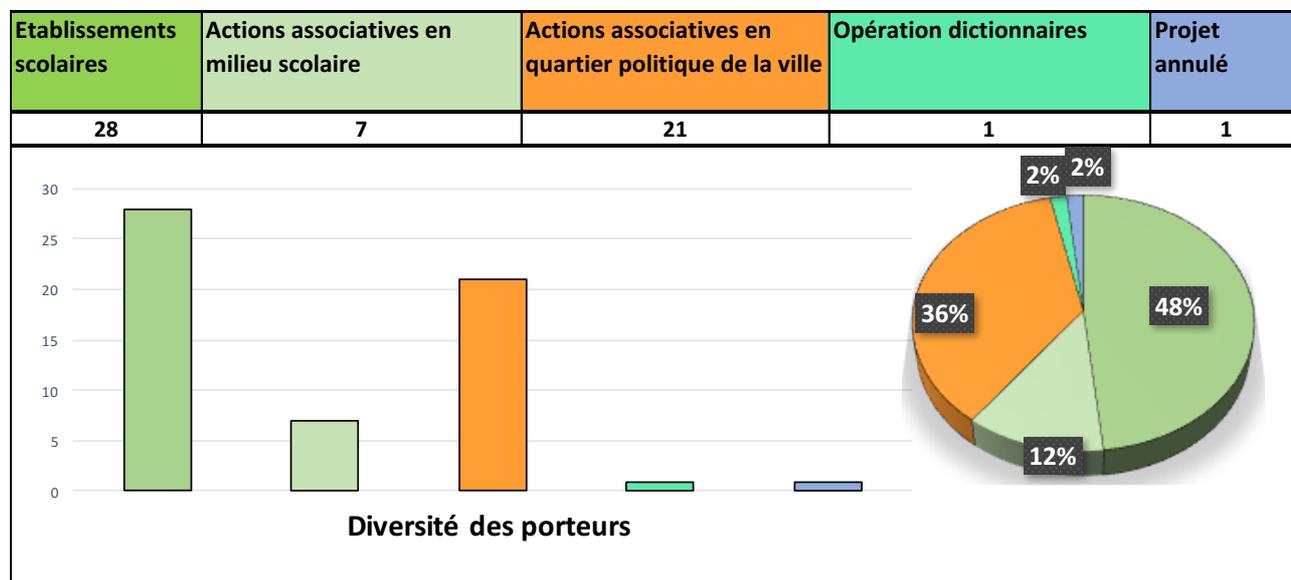
De manière générale, les projets continuent de s'inscrire dans une réalisation à moyen terme, se prolongeant sur 18 mois, voire 2 ans. Les reports éventuels demandés pour une utilisation des aides financières d'une année sur l'autre donnent lieu à suivi et contrôle.

L'action de la Fondation Seligmann favorise l'ouverture culturelle pour l'égalité des chances dans les zones urbaines sensibles, avec les établissements scolaires et un accompagnement éducatif solidaire des associations porteuses d'une éducation citoyenne contre le racisme. Elle soutient l'insertion sociale et la lutte contre l'exclusion sociale avec l'apprentissage de la langue et la mise en place d'actions de solidarité.

En 2015, **113 projets ont été présentés** à la Fondation Seligmann.

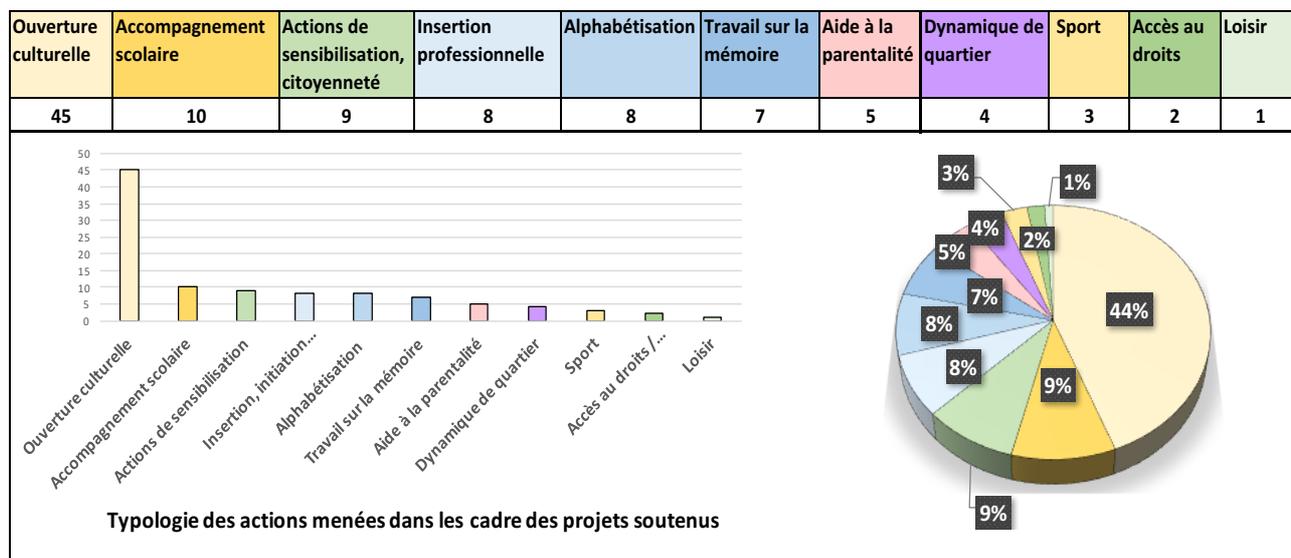
57 projets, impliquant 21 associations, 5 lycées, 13 collèges, 42 écoles maternelles et élémentaires ont bénéficié d'une aide de la Fondation. Ces projets se sont déroulés pour 25% en Seine-Saint-Denis, 21% en Essonne et 54% sur Paris dans neuf quartiers dits Politique de la Ville.

En 2015, **24 nouvelles structures ont été aidées pour la première fois** : 10 associations, 8 écoles maternelles et élémentaires, 3 collèges et 3 lycées d'enseignement général, polyvalent ou professionnel.



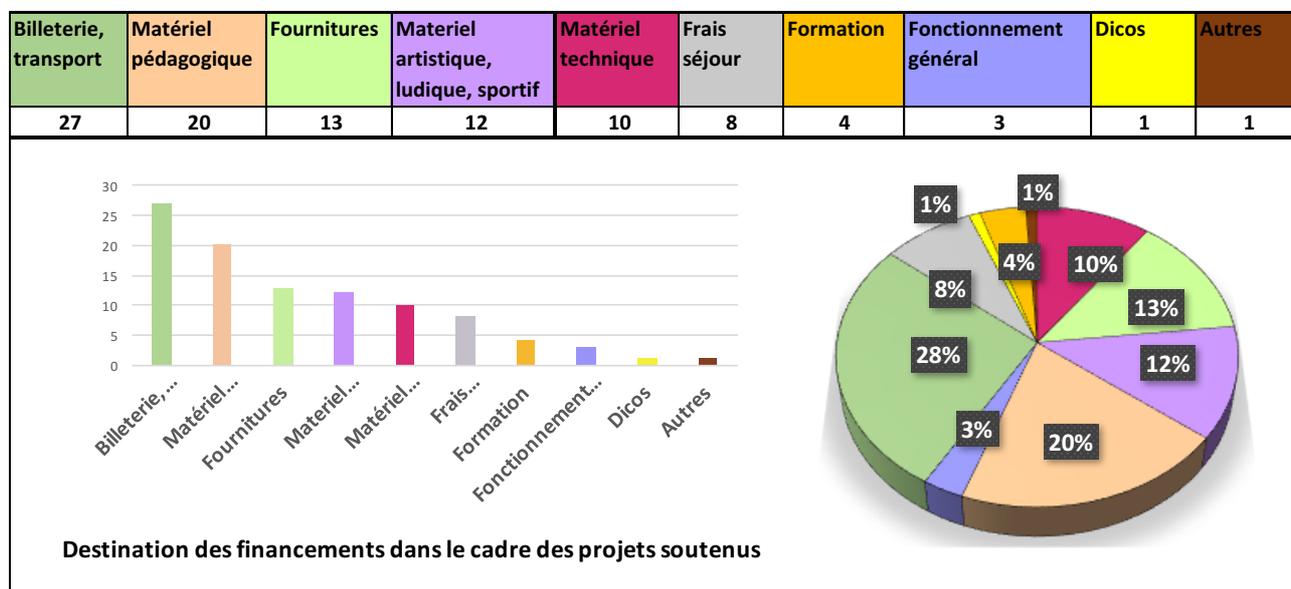
62% des projets sont réalisés en milieu scolaire, qu'ils soient portés par des établissements scolaires, des associations ou la Fondation.

Diversité des projets aidés



Dans leur grande diversité les projets aidés comportent quasiment tous un objectif d'ouverture culturelle.

Diversité des aides apportées



La Fondation privilégie les aides permettant la prise en charge d'activités culturelles et le financement d'investissements dans le cadre de conventions. Elle ne subventionne ni les dépenses de fonctionnement ni les rémunérations.

Chaque projet peut donner lieu à plusieurs types de dépenses : en premier lieu la billetterie et les transports en direction d'activités culturelles et les matériels pédagogiques.

La Fondation a, en particulier, apporté son aide à la constitution du fonds documentaire du Centre de documentation et d'information du nouveau collège Françoise Seligmann situé à Paris 10^{ème} à la rentrée scolaire 2015-2016, ainsi qu'au Foyer socio-éducatif, et à l'Association sportive du collège.

Les projets aidés donnent lieu à l'établissement de bilans ; tous ne sont pas parvenus à la Fondation en 2015, certains projets étant encore en cours d'exécution sur l'année scolaire 2015-2016, d'autres reportés sur l'année scolaire suivante du fait des réactivations successives du plan Vigipirate. Ces bilans attendus dans les six mois de la fin des projets, sont ponctuellement validés par des rencontres d'évaluation sur place avec les associations, voire les établissements scolaires. Plusieurs projets sont aidés sur deux ou trois ans pour consolider les actions, sous réserve d'obtention des comptes rendus quantitatifs et qualitatifs, ainsi que des bilans et rapports d'activité annuels.

Ils font tous l'objet d'une fiche récapitulative actualisée, et chaque dossier comporte une fiche de suivi, visée par la trésorière de la Fondation.

Le tableau résumé détaillé de ces actions est porté en Annexe 2 de ce rapport.

38 projets ont été refusés, au vu du dossier ou après rencontres, n'étant pas en adéquation avec les buts ou les moyens de la Fondation, ou ne dépendant pas du secteur géographique déterminé pour les actions 2015. **18 dossiers présentés ont été abandonnés** par leurs porteurs en 2015. Tous sont présentés dans un tableau en Annexe 3 de ce rapport.

« L'opération dictionnaires »

Porté spécifiquement par la Fondation Seligmann, ce projet a été poursuivi et renforcé en partenariat avec les directions des services départementaux de l'éducation nationale et les Rectorats, en remettant un dictionnaire à chacun des élèves allophones arrivants sur le sol français suivis dans les dispositifs appelés UPE2A (Unités pédagogiques pour les élèves allophones arrivants) dans les collèges et lycées à Paris, pour la première fois en Essonne et en Seine-Saint-Denis ainsi que dans les écoles élémentaires sur Paris, soit un total de **4 410 dictionnaires distribués**.

Cette opération promeut le « vivre ensemble » et encourage les processus d'intégration puisque l'apprentissage de la langue est le premier vecteur d'échanges et de partage. Les dictionnaires ont vocation à être rapportés aux domiciles de l'élève et pouvoir ainsi profiter à la famille entière.

Le lancement officiel de « l'opération dictionnaire » s'est tenu en Seine-Saint-Denis le 28 mai au lycée Jean-Pierre Timbaud d'Aubervilliers. Elle s'est déroulée en présence du directeur académique adjoint, Denis Waleckx, de Mondane Colcombet, vice-présidente de la Fondation et de la déléguée générale.

À Paris, la remise des dictionnaires s'est déroulée au collège Jean Perrin à Paris 20^{ème} le 4 juin en présence d'Alexandra Cordebar, adjointe au maire de Paris, en charge des affaires scolaires et de la réussite éducative et de la déléguée générale.

La distribution des dictionnaires par la Fondation Seligmann aux élèves allophones nouvellement arrivés en France de l'Essonne a eu lieu à l'occasion de la cérémonie de remise des DELF (diplômes d'études en langue française) qui s'est tenue vendredi 3 juillet au lycée Georges Brassens à Courcouronnes en présence du Préfet de l'Essonne et du directeur départemental de l'éducation nationale et de la déléguée générale. Cet événement illustre la capacité des élèves à apprendre la langue française en milieu scolaire et celle du système éducatif à les accueillir et les scolariser.

En septembre 2015, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, 500 enfants et adolescents, de 11 à 19 ans, accompagnés de leurs parents, de leurs professeurs, de leur chef d'établissement, se sont vus remettre leur diplôme de langue française (DELFF) par le Recteur de l'académie de Paris François Weill en présence de Pierre Joxe. Tous ont été scolarisés par le centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et enfants du voyage (CASNAV), dans des structures, les unités pédagogiques pour élèves allophones arrivants (UPÉ2A) et tous avaient reçu un dictionnaire de la Fondation Seligmann en juin.

Les rencontres

- Pierre Joxe, accompagné par la déléguée générale, a présenté les actions de la Fondation Seligmann en milieu scolaire à la ministre de l'Éducation nationale Mme Najat Vallaud-Belkacem en janvier 2015.
- Les membres du **Conseil d'animation** ont été réunis cinq fois, afin d'étudier les dossiers et de d'apporter un avis éclairé aux décisions du Conseil d'administration. Ils ont participé, avec la déléguée générale, à une **quarantaine de rencontres avec les porteurs de projets**, rencontres « découverte » ou de bilan, inaugurations, vernissages, comités de pilotage... permettant de vérifier l'adéquation de leurs objectifs avec ceux de la Fondation, ainsi que leurs moyens et leurs modes de fonctionnement. La déléguée générale a visité le mémorial de Rivesaltes en juin 2015 dans le cadre de l'aide apportée par la Fondation à l'achat de malles pédagogiques et Fatima Besnaci-Lancou a représenté la Fondation lors de son inauguration en octobre ; elle a pu voir la plaque apposée à l'entrée portant la mention « avec le soutien de la Fondation Seligmann - Françoise Seligmann - 9 juin 1919-27 février 2013 ».
- Suite aux attentats de janvier 2015, le conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et la Direction académique des services de l'Éducation nationale se sont mobilisés et engagés pour offrir un espace de dialogue et d'échange pour les collégiens. À l'occasion de la séance plénière du Conseil général des collégiens ouverte à l'ensemble des collèges, réunie le 11 février 2015, M. Pierre Joxe, parrain, a annoncé le soutien en 2015, à hauteur de 1 000 euros, de la Fondation Seligmann, à dix projets de journaux collégiens qui font vivre, au sein d'un établissement, des débats citoyens au service du « Vivre-ensemble ».
Seul, le collège Travail Langevin de Bagnolet a présenté un dossier et a pu être récompensé pour le « club journal » qui réunit une fois par semaine une vingtaine d'élèves de la 6^{ème} à la 3^{ème} en vue de la publication de Ce journal, qui existe depuis 15 ans, met l'accent sur la vie du collège et traite aussi des sujets de société. Diffusé auprès de l'ensemble des élèves et personnels, le journal participe à créer du lien au sein de la communauté scolaire et améliore le Vivre ensemble.
- La déléguée générale a effectué **plusieurs rencontres institutionnelles** à la direction des services départementaux de l'éducation nationale dans l'Essonne et la Seine-Saint-Denis, avec le directeur du CASNAV à Paris, au Conseil général de Seine-Saint-Denis et avec la vice-présidente de la Région Ile-de-France en charge de l'éducation nationale. Elle a participé au jury et à la remise du Prix Ilan Halimi en Essonne et a rencontré le Préfet à l'égalité des chances de l'Essonne pour lui présenter les actions de la Fondation.

Le concours « Vivre ensemble contre le racisme » en direction des collèges et lycées

La Fondation Seligmann décerne, à la fin de chaque année scolaire, plusieurs prix d'un montant de 1 000 € récompensant la réalisation par des classes de collégiens, lycéens ou apprentis, seules ou avec les membres de la communauté éducative et les parents d'élèves, de projets traduisant leur désir du « Vivre ensemble », leur refus du racisme et du communautarisme.

En 2014-2015, 20 bourses d'une valeur de 1 000 euros étaient proposées au concours.

Le jury, présidé par Mme Mondane Colcombet, vice-présidente de la Fondation Seligmann, a décerné, le 10 juin 2015, 18 prix à 5 projets portés par des établissements de Paris, 7 projets de l'Essonne et 6 projets en Seine-Saint-Denis. Ces projets sont, pour la plupart, menés dans un cadre pluridisciplinaire associant souvent plusieurs classes ou niveaux, voire l'ensemble d'un établissement.

La liste des bourses attribuées en 2014-2015 est publiée dans *Après-demain* et sur le site de la Fondation.

La diffusion de l'appel à candidatures pour les bourses 2014-2015 a été assurée via les rectorats, la Mairie de Paris, les différents relais mis en place par la Fondation, sur le site Internet, dans *Après-demain*

et par l'envoi d'une *newsletter* aux 542 établissements scolaires concernés. Le site de la Fondation Seligmann permet le téléchargement de la fiche de candidature, guidant le travail des enseignants.

Le site de la Fondation Seligmann

Le site de la Fondation Seligmann a fonctionné en année complète pour la deuxième année consécutive.

Quelques données générales montrent une légère augmentation de la fréquentation du site :

- 8 973 visites, soit une augmentation du nombre de visites de plus de 26%,
- 24 431 pages visitées, soit une augmentation de 12,58%,

Il faut noter une absence de fidélité des 7 263 utilisateurs du site, bien qu'en augmentation, puisque 79,49% sont de nouveaux utilisateurs, leur nombre n'augmente que de 31,70% ; ces visiteurs ne sont pas fidélisés, près de 60% des visites se limitent à une seule page.

On observe des pics de fréquentation au moment de la sortie du journal *Après-demain* et au moment des envois de *newsletter*.

Le Journal *Après-demain*

À la suite de la décision du Conseil d'administration du 12 novembre 2014, la direction de la publication du journal *Après-demain* a été confiée à Catherine Wihtol de Wenden, Guy Snanoudj assurant la fonction de rédacteur en chef. Une structure juridique autonome, l'association « Après-demain » a été créée ayant pour but de publier le journal, assurer des formations d'éducation civique, mener des travaux de recherches et organiser des séminaires et colloques. Le titre et le droit d'exploitation restent la propriété de la Fondation Seligmann qui assure le soutien logistique et financier du journal. L'association s'inscrit dans les objectifs fixés par Françoise Seligmann à la Fondation : combattre les sources du racisme et du communautarisme dans le cadre d'un idéal laïque.

Le nouveau comité de rédaction d'*Après-demain* s'est réuni régulièrement chaque mois.

Le Journal a participé à la « Semaine de la presse et des médias dans l'école » en adressant 500 numéros d'*Après-demain* à 500 établissements scolaires répartis sur la France entière dont 377 lycées d'enseignement général.

La Fondation a publié 4 numéros d'*Après-demain* en 2015 :

- « Le logement », février, n°33NF
- « Le droit du travail », avril, n°34NF
- « L'ONU », juillet, n°35NF
- « Histoire : les racines du Mal », octobre, n°36NF

Chaque numéro a présenté sous la rubrique « Exemple à suivre » un projet ou un porteur de projet remarqué par la Fondation, ainsi que « Les actions de la Fondation Seligmann ».

Pour la première fois en 2015 le journal a proposé dans chaque numéro des « fiches pédagogiques » conçues comme outils d'éducation civique.

***Après-demain* en chiffres**

Nombre d'abonnés au 31 décembre 2015 : 239 abonnements payants, pour 210 abonnés payants, 360 abonnés gratuits dont 170 permanents et 190 associations ou établissements scolaires aidés ou récompensés par la Fondation.

On constate en 2015 une nouvelle diminution du nombre d'abonnés et des abonnements payants. Les abonnements groupés de certaines collectivités locales ont diminué, certains ont même été supprimés.

Une analyse succincte des abonnés payants au 31 décembre 2015 montre que 34% sont des particuliers, 30% des établissements d'enseignement secondaire ou supérieur, 17% des bibliothèques ou médiathèques et 16% des collectivités territoriales ou administrations et autres abonnés pour 2%. Pour mémoire, le nombre d'abonnements numériques (formules simple ou intégrale) représente près de 8% des abonnements.

Les achats d'*Après-demain* via le site, ont été stables pour les articles et les numéros ; les abonnements ont augmenté.

La prospection numérique a été privilégiée et améliorée en 2015 en particulier en direction des médias.

Le fonctionnement de la Fondation Seligmann

Le Conseil d'administration a été réuni trois fois. La réunion de février a été élargie à quelques membres du Conseil d'animation de la Fondation, du Comité de rédaction d'*Après demain* ainsi qu'à des personnalités qui partagent les valeurs et les combats de la Fondation à la suite des attentats de Paris, en janvier. Le Bureau s'est réuni quatre fois ; ses membres sont restés en contact permanent.

Suite à la démission de M. Gaudillère, trésorier, le Conseil d'administration du 2 décembre 2015 a nommé Mme Besnaci-Lancou à l'unanimité en qualité de personnalité qualifiée au sein du conseil d'administration de la Fondation Seligmann, jusqu'en avril 2022 et élue en qualité de trésorière, jusqu'en avril 2018.

Le bureau a élaboré un règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 2 décembre 2015 et par le ministère de l'intérieur le 17 février 2016.

Elise Mirtchev, administratrice de la Fondation, a été épaulée par une secrétaire à partir de février 2015 dans le cadre d'un contrat de professionnalisation jusqu'en juillet 2016.

À titre indicatif, la Fondation Seligmann a reçu 797 courriers et en a envoyé 522. Un total de 4 196 courriels ont été reçus et 2 603 envoyés. 7 *newsletter* ont été envoyées correspondant aux 4 annonces d'édition d'*Après-demain* et 3 pour le concours pour un total de 13 811 envois à 2 050 abonnés.

Un tableau de bord de gestion du temps des personnels est tenu quotidiennement pour assurer une meilleure répartition des coûts liés en comptabilité analytique.

Les comptes sont confiés, comme les années précédentes, à M. Philippe de Reviere, expert-comptable du cabinet AUDIT CPA, qui délègue sur place une fois par mois un comptable. Ce cabinet assure aussi la gestion des paies et des charges sociales. Le Commissariat aux comptes est toujours assuré par M. René Kéravel.

Perspectives 2016

Le Conseil d'administration du 2 décembre 2015 a décidé d'élargir le concours « vivre ensemble contre le racisme » aux établissements scolaires du Val-de-Marne, et d'organiser un événement pour marquer les 10 ans de la Fondation Seligmann. Il se tiendra le mercredi 16 novembre 2016 de 16h à 19h dans les locaux de l'Assemblée nationale.

Un agrément au titre du volontariat de service civique sera demandé sur trois ans.

En 2016, les numéros d'*Après-demain* auront pour thèmes : « Le renseignement », « Inégalités croissantes », « Les migrations » et « La formation des jeunes ».